

SAINT-LOUIS

# Suicide d'un cadre : sa veuve poursuit les finances publiques

Le 29 mars 2020, T. (\*) met fin à ses jours dans son garage à Hégenheim, à l'âge de 42 ans. Assurée que son suicide est lié à son travail, appuyée en cela par plusieurs rapports et témoignages, sa veuve a intenté une action en justice à l'encontre de l'administration des finances publiques.

T. (\*) était contrôleur au service de recouvrement des particuliers, au centre des finances publiques de Saint-Louis. « Peu de temps avant son décès, il rentrait en pleurs en disant qu'il ne pouvait plus continuer », raconte sa veuve, R. (\*), médecin généraliste de formation. « Son travail devenait de plus en plus pesant : le dimanche matin, il commençait à avoir des angoisses, ne dormait plus. Il faisait beaucoup d'heures supplémentaires. Avec le confinement, qui a provoqué un isolement délé-tère, il devenait agressif, il était absent. Le jour de son décès, il a laissé un mot pour dire qu'il partait pour ne pas gâcher ma vie. »

## « Personne ne veut rester ici »

C'est elle qui a découvert le corps. Pour cette dernière, le lien entre le suicide et le travail de son mari est une évidence. En juin 2020, une enquête diligentée par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), pour évaluer les facteurs de risque à Saint-Louis, a déduit qu'il s'agissait « d'un poste extrêmement critique » : les effectifs seraient d'autant plus insuffisants qu'en 2018,



L'ancien service des impôts, situé rue de Huningue.

Photo DNA/Jean-François OTT

Saint-Louis a absorbé les tâches de la trésorerie de Sierentz sans effectifs supplémentaires. Des départs d'agents expérimentés auraient également contribué à la déstabilisation de l'équipe et à faire de T. un pilier de la trésorerie mais sans appui suffisant. La surcharge de travail est normalisée, les heures supplémentaires ne sont pas reconnues et sont écrêtées, enfin la reconnaissance n'est pas au rendez-vous, énumère l'enquête du CHSCT. Ses conclusions dénoncent l'impossibilité pour le personnel de Saint-Louis d'assurer ses missions, y compris les cadres et les responsables. Avant le décès, un rapport de prévention des risques psychosociaux, émis par l'inspection d'hygiène et de sécurité, décrivait déjà une usure professionnelle et citait, parmi plusieurs témoignages : « Personne ne veut rester ici. »

## « En mode survie »

En 2018, une pétition avait d'ailleurs circulé à la trésorerie, pour alerter sur la surcharge de travail, avec 22 agents en place au lieu des 31 prévus. Après le décès, l'enquête du CHSCT a enfin réuni des témoignages édifiants : « Une charge de travail et une charge mentale que personne ne peut imaginer » ; « Je forme actuellement cinq nouveaux agents en même temps, les conditions sont mauvaises au point d'en être désabusé » ; « On est en mode survie... » etc.

## Des conditions de travail dégradées

Certains de ses anciens collègues écrivent à propos de T. qu'il était « une personne en or ». Visible-ment, il était apprécié comme un bon professionnel qui s'investissait sans faille, mais qui était soumis à

des conditions de travail dégradées au vu et au su de son administration. Pourtant la direction générale des finances publiques du Haut-Rhin n'a pas lié la cause de son suicide à sa charge de travail, arguant du fait que le suicide est survenu en dehors du lieu de travail, arguant également de l'absence d'un état pathologique chronique préexistant, bien qu'une commission de réforme (une instance paritaire consultative chargée de rendre des avis sur différents domaines en lien avec la situation médicale des fonctionnaires territoriaux) ait validé le contraire.

R. a donc intenté le 19 novembre dernier un recours en annulation devant le tribunal administratif de Strasbourg contre la décision du directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin de refuser l'imputabilité à son travail du suicide de son conjoint. « J'aimerais dénoncer ses conditions de travail pour que d'autres n'aient pas à souffrir alors que, malgré de nouvelles enquêtes, rien n'aurait changé à Saint-Louis si ce n'est de nouveaux locaux. Je veux également pouvoir dire à mes enfants : vous voyez, si papa est parti, ce n'est pas parce qu'il ne nous aimait plus. »

Contactée, la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin n'a pas souhaité répondre à nos questions, précisant qu'elle « ne commentait pas une affaire en cours au tribunal administratif ».

Jean-François OTT

(\*) Nous utilisons une initiale afin de préserver l'anonymat de la personne concernée.